



La récupération et le sciage du bois brûlé

L'année 2023 restera marquante pour l'industrie forestière québécoise. Les feux de forêt ayant ravagé plus de 1 000 000 d'hectares ont causé bien des maux de tête aux usines de sciage des régions de l'Abitibi, de Chibougamau-Chapais, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Ce phénomène est même voué à prendre de l'ampleur avec les changements climatiques.

Avant que le bois ne dépérisse en raison des insectes, il est crucial qu'il soit récolté le plus rapidement possible. L'industrie est à planifier en ce moment la coupe et la transformation du bois, de concert avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

DÉFIS TECHNIQUES

Ce travail colossal comporte certains défis techniques tant au niveau de la machinerie forestière servant à récolter le bois qu'aux équipements de sciage employés pour sa transformation. La suie, étant très corrosive et conductrice, peut encrasser les moteurs et provoquer des courts-circuits sur les équipements et la machinerie.



LA SST, UN ENJEU IMPORTANT

La santé et la sécurité des travailleurs sont également des enjeux importants puisque la suie, composée de poussière de carbone extrêmement fine, est présente sur la surface de l'écorce et peut causer des irritations aux yeux et aux voies respiratoires. À long terme, l'exposition à cette substance peut entraîner des problèmes de santé plus graves, notamment des maladies pulmonaires telles que l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC).



Il existe toutefois certains moyens pour réduire l'exposition des travailleurs aux poussières de suie, tels que :

1. Informer les travailleurs des risques associés à l'exposition aux poussières de suie et leur expliquer les mesures de contrôle mises en place pour réduire leur exposition.
2. Réduire la propagation des poussières de suie dans l'usine en :
 - Utilisant des bassins de trempage avant le tronçonnage et l'écorçage des billes ou en arrosant les billes avec des asperseurs avant leur entrée dans l'usine
 - Éviter d'utiliser l'air comprimé pour le nettoyage des surfaces et des équipements pour ne pas remettre les poussières en suspension dans l'air
 - Humidifier les surfaces avant de procéder au nettoyage
 - Augmenter la fréquence de nettoyage des lieux et des équipements
3. Utiliser des systèmes de captation à la source et maintenir l'efficacité des dépoussiéreurs.
4. Réduire l'exposition à l'aide d'équipement de protection individuelle (EPI) en :
 - Mettant un appareil de protection respiratoire adéquat pour les tâches à risque à la disposition des travailleurs, en conformité avec la norme CSA Z94.4:11
 - Exigeant le port de vêtements de travail à manches longues et le port de gants s'il y a un risque d'exposition cutanée aux poussières de suie
 - Lavant les vêtements de travail souillés après chaque quart de travail
 - Encourageant les mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage fréquent des mains, en particulier avant les pauses et les repas



En mettant en œuvre ces mesures de contrôle, vous réduirez ainsi les risques de bris sur vos équipements et les risques d'atteinte à la santé de vos travailleurs. Sachez que PRÉVIBOIS peut vous supporter dans l'implantation de ces mesures de contrôle. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en prévention.